

Lucerne, le 25 novembre 2020

Communiqué de presse

Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat « Mesures contre l'excision »

Mutilations génitales féminines : améliorer la protection et le soutien aux femmes et filles concernées

On estime qu'en Suisse, environ 22'000 jeunes filles et femmes sont menacées de subir une mutilation génitale féminine, ou l'ont déjà subie. Le rapport du Conseil fédéral publié aujourd'hui examine les mesures qui peuvent être prises pour mieux les protéger ces personnes. Le Réseau suisse contre l'excision se félicite des conclusions du rapport. Ce dernier doit toutefois être suivi d'actes visant à assurer une meilleure protection des filles menacées en Suisse et à fournir des soins adaptés aux jeunes filles et femmes excisées.

Le rapport du Conseil fédéral est la réponse à un postulat déposé par Natalie Rickli en 2018 (postulat 18.3551, « Mesures contre l'excision »). Ce dernier invitait le Conseil fédéral à « établir un rapport dans lequel seront proposées des mesures permettant de protéger plus efficacement les filles et les femmes de la mutilation génitale. » Le Réseau suisse contre l'excision se félicite des conclusions du rapport ; il prend position pour attirer l'attention sur des points importants pour une meilleure protection et un meilleur soutien:

Le droit pénal à lui seul ne protège pas contre l'excision

« Une interdiction par la loi est nécessaire pour protéger efficacement les jeunes filles, mais elle n'est pas suffisante, souligne Denise Schwegler de Caritas Suisse. Il faut proposer d'autres approches coordonnées. » Se concentrer seulement sur le droit pénal ne produira pas l'effet escompté.

Mettre la prévention et l'intérêt supérieur de l'enfant au premier plan

Le travail de prévention dans les communautés migrantes est essentiel, il permet d'éviter que ces infractions ne soient perpétrées. En outre, les mesures de protection de l'enfance relevant du droit civil peuvent aussi avoir un effet préventif. Toutefois, cela nécessite que les professionnel-le-s soient sensibilisé-e-s au fait que l'excision est une forme spécifique de mise en danger des enfants.

Droit de séjour pour les filles menacées

Une autre dimension de la protection consiste à accorder aux jeunes filles vulnérables un droit de séjour en Suisse. Il ne faut pas occulter cette perspective. La Suisse devrait donner l'exemple de la pratique juridique à cet égard.

Assurer un soutien aux femmes et aux jeunes filles excisées

La protection des filles menacées d'excision est essentielle. Mais il ne faut pas oublier qu'en Suisse vivent de nombreuses femmes et jeunes filles qui ont déjà subi une excision. Il faut veiller à ce que ces

personnes reçoivent des soins adaptés à leurs besoins. Pour ce faire, le sujet doit être inclus préalablement dans les programmes de formation et formation continue des professionnel-le-s de la santé.

Les cantons doivent s'engager davantage

Peu de cantons s'engagent activement et durablement contre les mutilations génitales féminines. Marisa Birri, de Terre des Femmes Suisse, le revendique : « Si on veut améliorer concrètement la situation des filles et des femmes concernées ou menacées d'excision, il faut que les cantons renforcent leur engagement contre ces pratiques, qu'ils adoptent des mesures concrètes et qu'ils leur allouent des ressources financières. » C'est la seule façon de garantir des services de santé, de conseil et de prévention. Les cantons et la Confédération se sont engagés à cet égard en signant la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

Le Réseau suisse contre l'excision soutient l'argumentaire du Conseil fédéral : pour garantir la protection et la prise en charge des jeunes filles et femmes concernées ou menacées d'excision, il faut aborder le problème sous plusieurs angles et selon plusieurs approches. Et il faut mettre en œuvre un large éventail de mesures. Un centre de compétences national reste donc nécessaire : le Réseau suisse contre l'excision a rassemblé de précieuses connaissances et bénéficie d'une expérience considérable qui vont lui permettre à l'avenir de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre l'excision.

À lire aussi: Prise de position du Réseau suisse contre l'excision sur le rapport en réponse au postulat : www.excision.ch/reseau

Informations complémentaires :

Denise Schwegler et Simone Giger, responsables du projet Prévention des mutilations génitales féminines, Caritas Suisse, tél. : 041 419 23 55, courriel : dschwegler@caritas.ch

Marisa Birri, TERRE DES FEMMES Suisse, tél. 031 311 38 79, courriel : m_birri@terre-des-femmes.ch

Si vous êtes intéressé.e par une interview, le Réseau suisse contre l'excision vous met en contact avec les spécialistes qui interviennent dans la prise de position (médecin, personne clé d'une communauté migrante concernée).